



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 97/2026
SÉANCE N°2 DU 15 JUIN 2026

FONDS D'AIDE AU SPORT NATIONAL (FASN) 2026 – ATTRIBUTION

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 9 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Madame Isabelle Fougeray, première vice-présidente puis de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Florian Bercault (à partir de 17 h 14), président ; Isabelle Fougeray, Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqui, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Ingrid Walkowiak (jusqu'à 18 h 48), Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu, vice-présidents ; Olivier Barré, Céline Loiseau, Antoine Caplan (jusqu'à 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 18 h 45), Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel (jusqu'à 19 h 31), Nathalie Foret-Vettier, Eric Morand (jusqu'à 18 h 49), Patrice Morin et Eric Paris, membres du bureau.

Était représenté

Jean-René Ladurée, a donné pouvoir à Florian Bercault, Christine Nadau a donné pouvoir à Tony Échelard, Julien Brocail a donné pouvoir à Jean-Marc Chanteau, Ingrid Walkowiak a donné pouvoir à Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 48), Antoine Caplan a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec (à partir de 18 h 45), Eric Morand a donné pouvoir à Fabien Robin (à partir de 18 h 49), Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Corinne Gougeon

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 juin 2026.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2026

FONDS D'AIDE AU SPORT NATIONAL (FASN) 2026 – ATTRIBUTION

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 31/2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu la délibération n° 32/2004 du conseil communautaire en date du 26 mars 2004 créant un fonds d'aide au sport de niveau national et définissant les critères d'attribution,

Vu la délibération n° 23/2006 du conseil communautaire en date du 24 mars 2006 élargissant l'aide pour les sportifs individuels,

Vu la délibération n° 58/2007 du conseil communautaire en date du 29 juin 2007 intégrant une aide aux frais d'arbitrage,

Vu la délibération n° 41/2009 du conseil communautaire en date du 22 juin 2009 intégrant une aide à la formation,

Vu la délibération n°62/2015 du conseil communautaire en date du 28 septembre 2015 révisant les modalités d'attribution du fonds d'aide,

Vu la délibération n° 171/2021 du conseil communautaire en date du 20 décembre 2021 révisant les modalités d'attribution du fonds d'aide et portant sur le soutien aux équipes sportives en national 1,

Vu le budget primitif 2026 adopté le 15 décembre 2025,

Considérant qu'il convient de procéder à la répartition du fonds d'aide au sport de niveau national pour 2026,

Après avis de la commission culture sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le montant affecté du fonds d'aide au sport de niveau national, au titre de l'exercice 2026, s'élève globalement à 122 000 €.

Article 2

La répartition 2026 est éligible selon le tableau joint en annexe de la présente délibération.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault